

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 juillet 2015

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2674)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS89

présenté par
Mme Huillier, rapporteure

ARTICLE 2

ANNEXE

À la fin de l'alinéa 178, supprimer les mots :

« , à l'échelle des territoires vécus ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.